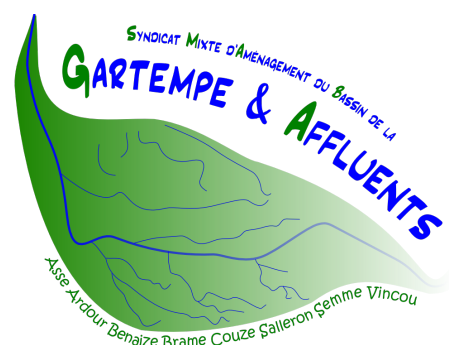




2025

RAPPORT

ANNUUEL

SOMMAIRE

Le bilan général du SMABGA.....	2
Le SMABGA.....	2
Le fonctionnement.....	2
Le budget 2025 du syndicat.....	2
Le budget réalisé en 2025.....	3
Les programmations.....	4
L'AT « Bassin de la Gartempe amont ».....	5
L'Accord de Teritoirre.....	5
La signature.....	5
La mise en œuvre opérationnelle.....	5
Un vaste territoire d'action.....	6
Les réalisations 2025.....	8
Gérer les embâcles.....	8
Aménager l'abreuvement.....	8
Mettre en conformité les étangs.....	8
Restaurer la continuité écologique.....	8
Appui technique et administratif	8
Suivre les espèces patrimoniales.....	9
Connaître le territoire.....	9
Prévenir des inondations.....	10
Participer aux politiques publiques.....	10
Animer et sensibiliser.....	10
De nouveaux locaux.....	11
Et un nouveau site internet.....	11
L'organigramme du SMABGA.....	12
Les délégués auprès du SMABGA.....	12
Glossaire.....	13

Le bilan général du SMABGA

Le SMABGA

en quelques mots

Le SMABGA, Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Gartempe de ses Affluents, est un Établissement Public de Coopération Intercommunale créé en 1982, qui intervient sur les cours d'eau et milieux humides du bassin versant de la Gartempe et de ses affluents, en Haute-Vienne et pour partie en Creuse.

Il est compétent pour l'aménagement et la gestion de cette rivière et de ses principaux affluents, et coordonne la stratégie en matière de gestion intégrée de l'eau à échelle de son bassin hydrographique.

Il assure :

- Un volet opérationnel qui concerne la compétence « **GESTION DE L'EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES** » de la Gartempe et de ses principaux affluents : Ardour, Couze, Semme, Vincou, Brame, Benaize, Asse, Salleron, ...
- Un volet opérationnel qui concerne la compétence « **PRÉVENTION DES INONDATIONS** » de la Gartempe et de ses principaux affluents : Ardour, Couze, Semme, Vincou, Brame, Benaize, Asse, Salleron, ...
- Des missions ponctuelles ayant des impacts environnementaux croisés sur les milieux, notamment l'animation, la recherche, et le suivi naturaliste...

Le fonctionnement

du SMABGA

Aujourd'hui, c'est une équipe de 2 techniciens, 1 secrétaire et 1 géomaticienne, qui est engagée sur des missions d'intérêt général, au service des communautés de communes, des communes du territoire et de leurs citoyens.

Cinq Communautés de communes couvrant le bassin versant sont adhérentes au syndicat :

- « Haut-Limousin en Marche »,
- « Élan Limousin Avenir Nature »,
- « Gartempe Saint Pardoux »,
- « Pays Sostranien »,
- « Bénévent Grand Bourg ».

L'assemblée du SMABGA est composée de 35 élus délégués titulaires, et autant de suppléants.

En 2025, le comité syndical du SMABGA s'est réuni 4 fois pour délibérer sur les actions et orientations du syndicat, et a confié à son président la capacité d'agir par décision, pour une meilleure efficacité.

Tous les comités syndicaux ont été précédés de réunions de bureaux qui ont permis de discuter des grandes orientations politiques et du fonctionnement du syndicat.

Le budget 2025 du syndicat

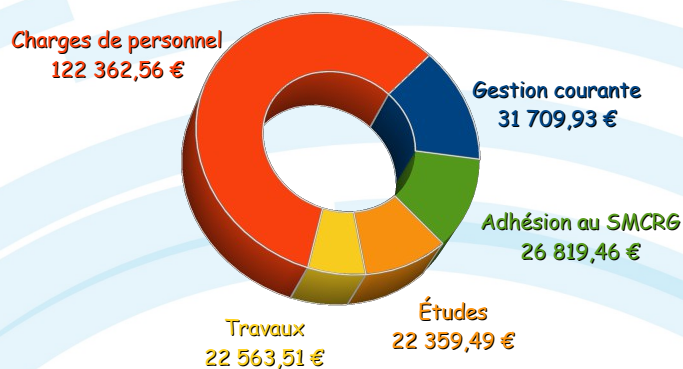
En 2025, le bilan budgétaire du syndicat s'établissait comme suit :

	Dépenses 2025	Recettes 2025	Résultat de gestion	Résultat antérieur reporté	Résultats cumulés d'exécution
Fonctionnement	248 644,55 €	280 310,46 €	31 665,91 €	235 950,16 €	267 616,07 €
Investissement	28 627,40 €	22 746,27 €	-5 881,13 €	125 143,19 €	119 262,06 €

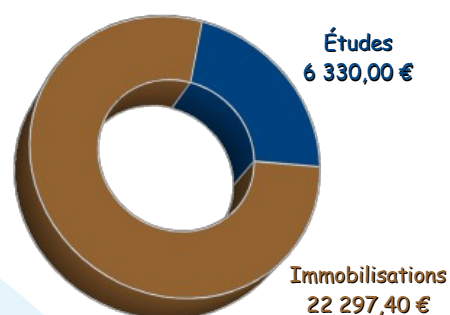
Les contributions de ses membres ont été de 169 114,28 € soit 4,2 € par habitant, permettant un effet levier d'environ 400 000 € de subventions auprès de ses partenaires : Agence de l'eau, Conseils Départementaux, Conseil Régional...

Le budget réalisé en 2025

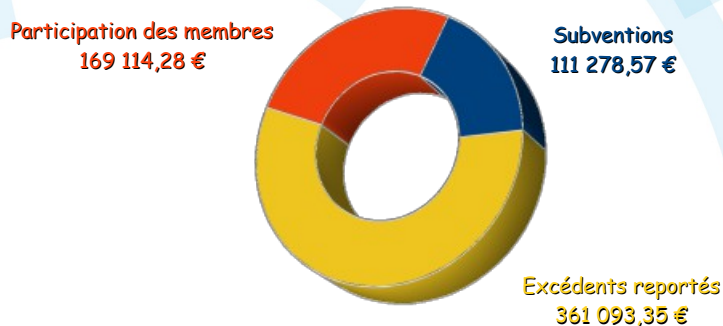
RÉPARTITION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT



RÉPARTITION DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT



RÉPARTITION DES RECETTES



VENTILATION DES DÉPENSES

Fonctionnement

	2025	Haut Limousin en Marche	Élan Limousin Avenir Nature	Gartempe Saint Pardoux	Pays Sostranien	Bénévent Grand Bourg
Gestion courante	31 709,93 €	14 694,38 €	10 641,85 €	4 046,19 €	2 292,63 €	34,88 €
Charges de personnel	130 647,69 €	60 542,14 €	43 845,36 €	16 670,65 €	9 445,83 €	143,71 €
Travaux entretien	14 500,00 €	11 200,00 €	700,00 €	2 100,00 €		
Études	22 359,49 €	18 984,10 €	2 148,65 €	889,76 €	331,94 €	5,05 €
Adhésion au SMCRG	26 819,46 €	12 428,14 €	9 000,61 €	3 422,16 €	1 939,05 €	29,50 €
Total section	226 036,57 €	117 848,76 €	66 336,47 €	27 128,76 €	14 009,44 €	213,14 €

Investissement

	2025	Haut Limousin en Marche	Élan Limousin Avenir Nature	Gartempe Saint Pardoux	Pays Sostranien	Bénévent Grand Bourg
Études	6 330,00 €	6 330,00 €				
Immobilisations	22 297,40 €	10 332,62 €	7 483,01 €	2 845,15 €	1 612,10 €	24,53 €
Total section	28 627,40 €	16 662,62 €	7 483,01 €	2 845,15 €	1 612,10 €	24,53 €

TOTAL CUMULE

	2025	Haut Limousin en Marche	Élan Limousin Avenir Nature	Gartempe Saint Pardoux	Pays Sostranien	Bénévent Grand Bourg
Total cumulé	254 663,97 €	134 511,37 €	73 819,48 €	29 973,91 €	15 621,54 €	237,67 €
Pour mémoire total 2024	191 800,44 €	98 494,82 €	56 795,91 €	22 539,08 €	13 784,46 €	186,16 €

Les programmations

Le SMABGA établit ses actions à travers des **contrats ou accords de territoire**. Il s'agit d'engagements contractuels entre financeurs et porteurs de projet pour mettre en place des opérations territoriales de réduction des sources de pollution et de dégradation physique des milieux aquatiques.

Un contrat est donc un **outil d'application à l'échelle locale afin de répondre à la Directive Cadre Européenne**. Il s'articule autour d'un programme d'intervention multi-thématique sur 6 ans qui prend en compte tous les enjeux du territoire et les concilie avec les usages :

- avoir une eau de qualité,

- avoir une eau en quantité,
- avoir des milieux aquatiques fonctionnels et en bon état,
- conserver une biodiversité riche,
- s'adapter au changement climatique.

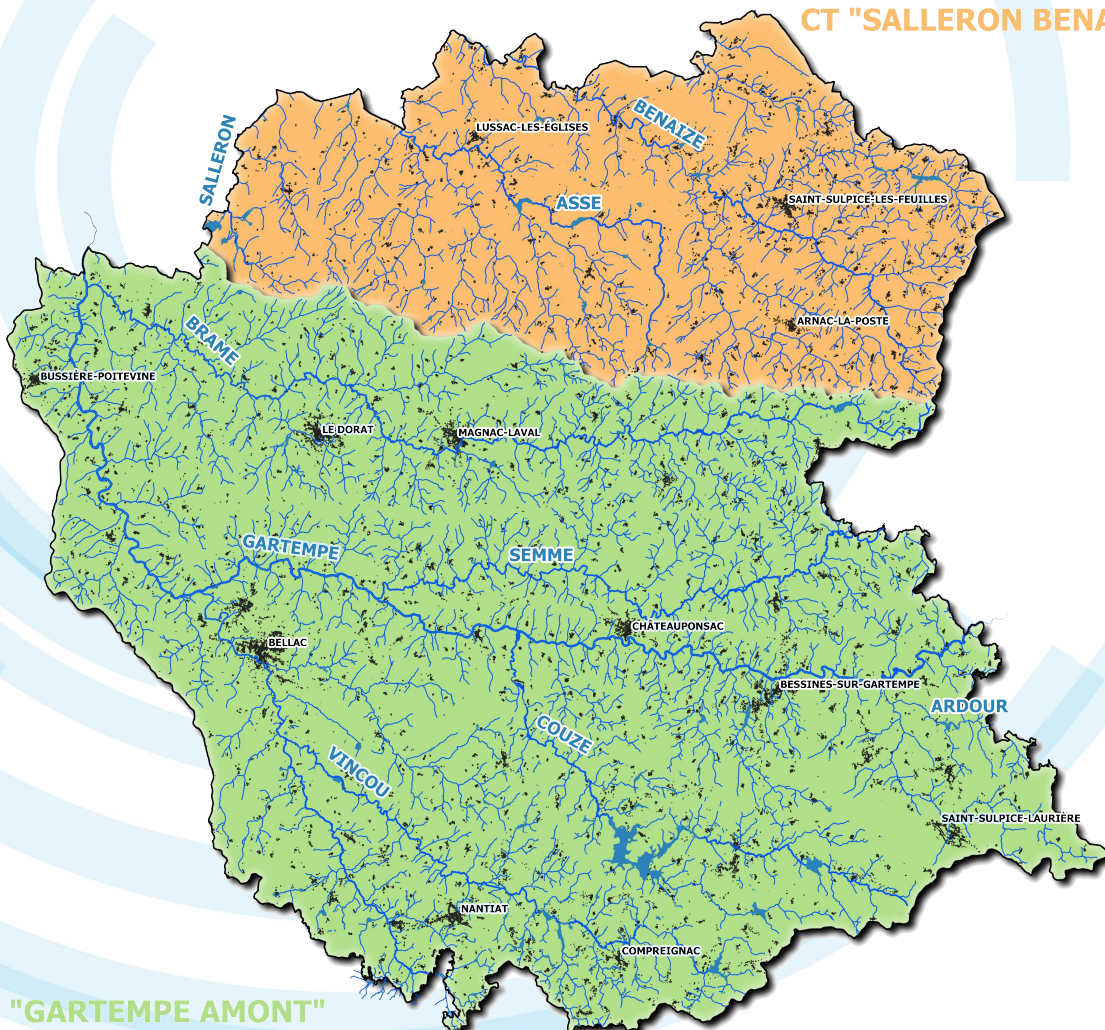
Composé d'un échéancier de réalisation et d'un plan de financement, ce document contractuel est élaboré et adopté par un comité de pilotage (Copil), rassemblant de multiples acteurs représentatifs des enjeux du territoire.

Les contrats et accords sont établis sur une stratégie de 6 années (2 contrats ou accords consécutifs de 3 ans avec bilan intermédiaire).

Le SMABGA a consacré l'année 2025 à :

- la mise en œuvre du Contrat Territorial « Salleron Benaize et Affluents » 2024-2026 ;
- la signature et mise en marche de l'Accord de Territoire « Bassin de la Gartempe amont » 2025-2027.

CT "SALLERON BENAIZE ET AFFLUENTS"



AT "GARTEMPE AMONT"

L'AT « Bassin de la Gartempe amont »

L'Accord de Territoire

La feuille de route élaborée pour la période 2025-2030 est destinée à la reconquête de la qualité de l'eau et des milieux du bassin de la Gartempe amont et de ses affluents.

La stratégie de l'accord, est déclinée en objectifs opérationnels pour répondre au mieux aux 5 enjeux principaux du territoire :

- Préserver la ressource en eau et notamment l'**Alimentation en Eau Potable** ;
- Enrayer le déclin des **Zones Humides** ;
- Assurer une compatibilité entre l'**Agriculture** et les milieux aquatiques,
- Restaurer la **Continuité Écologique** de manière efficiente ;
- Mettre en œuvre l'accord de manière efficace afin de **répondre aux enjeux du territoire**.

Aussi, 2 enjeux transversaux serviront de boussole à la feuille de route :

- l'**Adaptation au changement Climatique** ;
- la **Préservation de la Biodiversité**.

Pour y parvenir, l'accord de territoire 2025-2027 associe 12 **maîtres d'ouvrages** :

- le Syndicat Mixte Contrat de Rivière Gartempe ;
- le Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Gartempe et de ses Affluents ;
- l'Établissement Public Territorial du Bassin de la

Vienne ;

- le Conservatoire des espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine ;
- les Chambres d'agriculture de la Haute-Vienne et de la Creuse ;
- la Communauté d'Agglomération de Grand-Guéret ;
- les Centre Permanent d'initiative pour l'Environnement Val de Gartempe et de la Creuse ;
- l'association Prom'Haies en Nouvelle-Aquitaine ;
- la Fédération régional d'Agriculture Biologique Nouvelle-Aquitaine ;
- la Fédération Régionale d'Étude et de Destruction des Organismes Nuisibles de Nouvelle-Aquitaine.

L'Accord de Territoire « Bassin de la Gartempe amont » 2025-2027 s'élève à 3 095 317 euros TTC. Il est financé par :

- l'Agence de l'eau Loire-Bretagne,
- la Région Nouvelle-Aquitaine,
- les départements de la Creuse et de la Haute-Vienne.

Le restant à charge sera autofinancé par les bénéficiaires de actions tels que :

- les 12 maîtres d'ouvrage ;
- des acteurs locaux du monde agricole,
- des usagers, des riverains ou propriétaires dans le cadre de conventionnements volontaires.

La signature

La première phase d'action de 3 ans de l'Accord de Territoire a été signée le 30 Octobre 2025, en présence de :

- Mme FRACKOWIAK-JACOBS Anne, Préfète de la Creuse,
- M.OBLED Loic, Directeur de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne,
- M.FIOUX Alain, Président du SMABGA,
- les représentants des 11 autres partenaires, financiers ou maîtres d'ouvrage.



La mise en œuvre opérationnelle

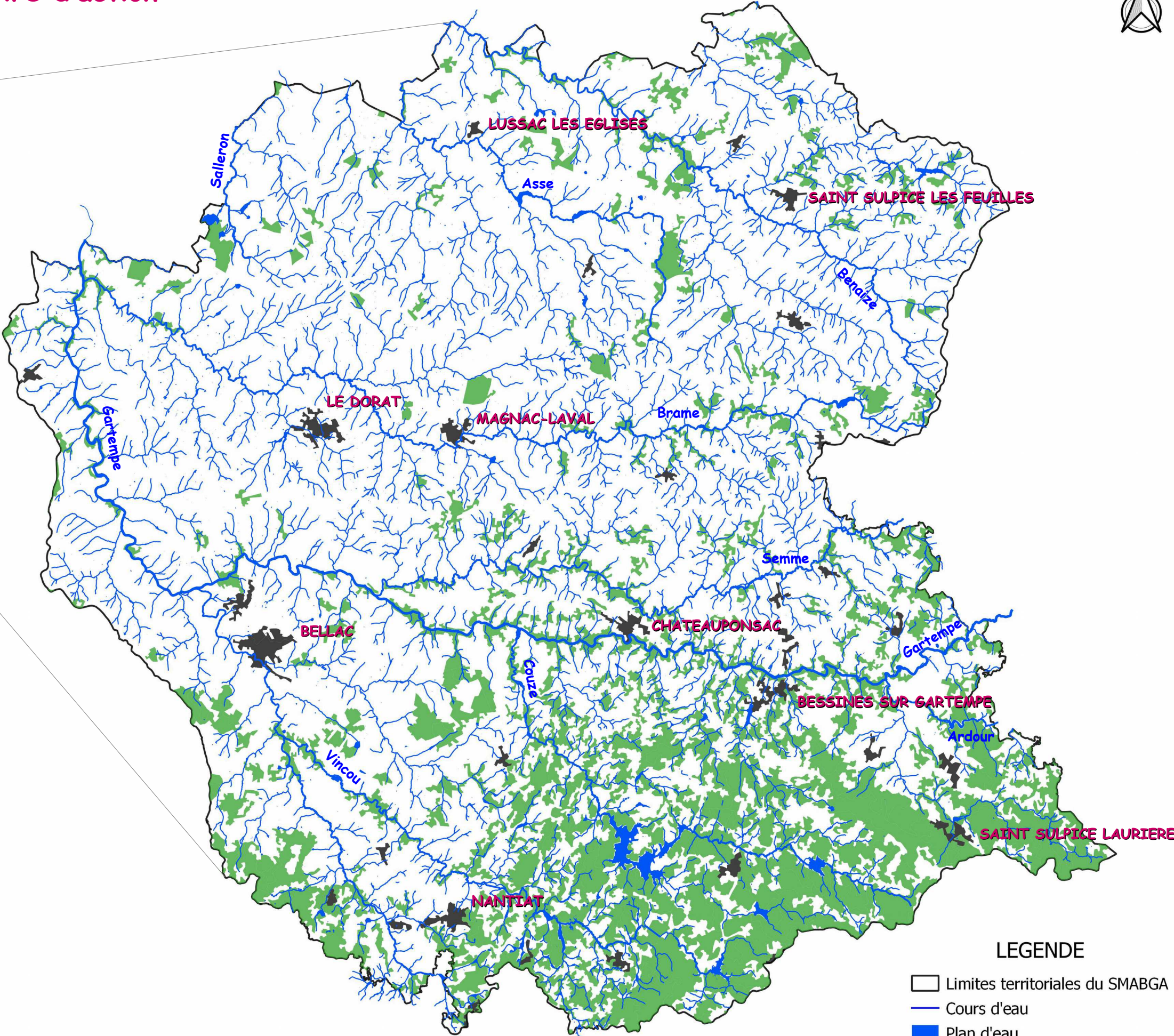
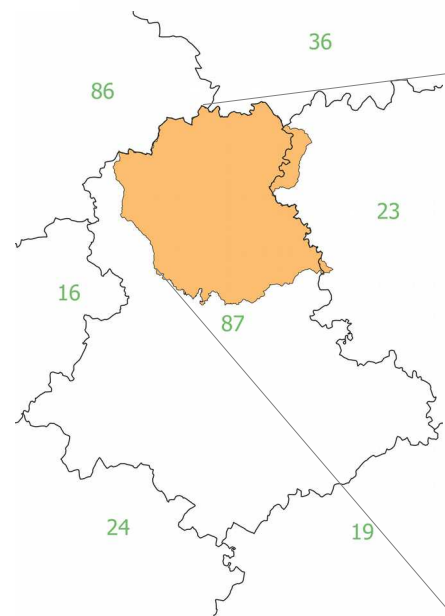
Le SMABGA est maître d'ouvrage de l'Accord de Territoire qui est animé et coordonné par le Syndicat Mixte Contrat de Rivière Gartempe. Ce sont donc 1 comité technique et 1 comité de pilotage qui se sont réunis en 2025.

Une enquête publique sur le programme du SMABGA s'est déroulée du 23 Juin au 23 Juillet 2025 et a recueilli un avis favorable du commissaire enquêteur. L'arrêté

préfectoral du 21 Octobre 2025 portant déclaration d'intérêt général pour la mise en œuvre de l'« Accord de Territoire Bassin de la Gartempe amont » vient légitimer nos actions et ainsi garantir la mise en œuvre des mesures prévues.

Aussi, les actions ne nécessitant pas la déclaration d'intérêt général ont été engagées dès 2025 (suivis, animation-sensibilisation).

Un vaste territoire d'action



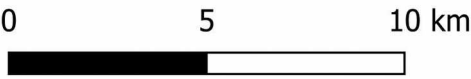
67 communes

5 communautés de communes

40 265 habitants sur le territoire
d'action du **SMABGA**

1 650 km²

2 882 km de cours d'eau



LEGENDE

- Limites territoriales du SMABGA
- Cours d'eau
- Plan d'eau
- Zone urbaine
- Bois et forêt

Les réalisations 2025

Gérer les embâcles

Le SMABGA réalise annuellement une intervention d'enlèvement des embâcles prioritaires sur ses fonds propres du fait d'un non financement de cette action.

Les embâcles ont été retirés sur la Gartempe, la Brame, le Vincou et l'Asse, en ciblant les sites jugés prioritaires ou répondant à des besoins spécifiques, en concertation

avec les AAPPMA locales (Bellac, Val d'Oire et Gartempe, Châteauponsac notamment).

Une opération spécifique a également été menée sur la Brame en amont de l'étang du Château de Dompierre les Églises impacté par des inondations.

Le coût total de ces interventions s'est élevé à 14 500€.



Aménager l'abreuvement

L'animation menée a permis de contacter et de visiter 9 agriculteurs, aboutissant à la constitution de 7 projets d'aménagement (passages à gué, abreuvoirs, clôtures).

Le SMABGA a également apporté un appui et des conseils à 4 propriétaires riverains ou exploitants agricoles.

Mettre en conformité les étangs

À la suite d'une animation menée sur le bassin de l'Asse amont et d'une réunion organisée conjointement avec la DDT, 8 étangs ont fait l'objet de visites, permettant d'engager des échanges et des discussions avec les

propriétaires concernés.

Par ailleurs, le SMABGA a été sollicité par 6 propriétaires pour les accompagner sur des dossiers de mise en conformité d'étangs.

Restaurer la continuité écologique

En 2025, le SMABGA a également été sollicité par 7 propriétaires pour les accompagner dans leurs démarches de mise en conformité d'ouvrages ou pour leur apporter des conseils techniques.

À la suite d'une animation sur la Benaize, et d'une démarche conjointe menées avec la DDT, 6 ouvrages ont

fait l'objet de visites, permettant à aussi d'engager des échanges avec les propriétaires concernés.

À noter également le lancement de l'étude préalable à l'effacement du moulin des Pères, situé sur le Vincou à Bellac. Les travaux sont envisagés pour 2026-2027.

Appui technique et administratif

Le SMABGA apporte son expertise technique et administrative auprès des collectivités, associations et particuliers sur des sujets variés :

- Rédaction de courriers et demandes de déclaration ou dérogation ;
- Réalisation de notes techniques et notices hydrauliques pour travaux (pose de buses, entretien...) ;
- Visites et notes techniques pour des problématiques d'entretien, d'inondation ou d'aménagement hydraulique (rupture digue).

Suivre les espèces patrimoniales

Le SMABGA participe aux suivis des espèces patrimoniales sur son territoire. Aussi, les agents ont participé à :

➤ Des prospections des cours d'eau sur lesquels la moule perlière (*Margaritifera margaritifera*) a été identifiée afin de confirmer les populations.



➤ Des prospections castor avec le GMHL sur la Brame, la Couze, la Borderie et la Planche Saint Bonnet notamment où sa présence a été confirmée.

➤ Des suivis naturalistes divers à la demande de particuliers ou d'associations (zones humides, cours d'eau avec Sources et rivières du Limousin)...



Connaître le territoire

Le SMABGA a engagé durant l'année 2025 une étude dans le cadre d'une **action de référence** concernant la **restauration des fonctionnalités d'une zone humide**. L'objet de cette étude est de connaître les gains en hydrologie et en biodiversité au travers une action de ré-hausse d'une ligne d'eau d'un cours d'eau recalibré.

Cette étude contribuera de manière significative à notre compréhension et à la gestion des zones humides et permettra de prioriser au mieux les actions d'adaptation au changement climatique.

Dans le cadre du CT Salleron, Benaize et Affluents, le SMABGA réalise un **suivi de qualité de l'eau sur la Benaize, le Salleron et le Narablon**, complétant ainsi le suivi partiel réalisé par l'Agence de l'eau Loire Bretagne.

Par ailleurs, le SMABGA a conduit une campagne de mesures sur la Gartempe, avec 15 points de suivi répartis sur le territoire, à la demande des sous-préfectures de Montmorillon et de Bellac, dans le cadre du projet de réouverture d'un site de baignade à Lathus-Saint-Rémy, fermé depuis 2020 pour qualité bactériologique insuffisante. Cette campagne vise à

identifier les secteurs et facteurs responsables de la dégradation des eaux.

Pour l'année 2025, ce sont 22 359,49 € qui ont été consacrés au suivi de qualité des eaux.

Enfin, le SMABGA a poursuivi pendant l'été 2025 une « **étude de caractérisation de l'intermittence des cours d'eau sur le Nord du département 87** ». L'objectif de cette étude est de :

- cartographier des cours d'eau du nord du département connaissant régulièrement des assecs,
- analyser les origines de ces assecs (naturelles, climatiques ou anthropiques...),
- analyser l'évolution des milieux soumis à l'intermittence des cours d'eau.

Cette étude conduite sur plusieurs années, permettra de mieux appréhender la ressource en eau sur ce territoire et son évolution liée au changement climatique, afin de trouver les pistes de gestion et d'adaptation.



Prévenir des inondations

Le SMABGA a participé au comité de pilotage et au comité technique de l'étude de prévention des inondations lancée début 2025 par la Communauté de communes Vienne et Gartempe (CCVG) sur le territoire aval du SMABGA.

Dans le cadre de la réflexion relative à la prévention des inondations et à la restauration des zones d'expansion des crues (ZEC), une visite de terrain a été

organisée sur le territoire, en présence du directeur du service GEMAPI de la CCVG.

Par ailleurs, Charlène MOUSSAVOU a intégré le syndicat en décembre. L'une de ses missions consiste à caractériser les zones à enjeux stratégiques au regard du ruissellement et de l'érosion des sols. Les résultats de cette étude sont attendus en 2026.



Participer aux politiques publiques

Le SMABGA apporte son expertise dans le cadre de l'élaboration des stratégies de territoire portées par ses collectivités membres comme par exemple à la stratégie biodiversité portée par la communauté de communes Haut Limousin en Marche et les PCAET des communautés de communes membres du SMABGA.

Aussi, le SMABGA participe activement à l'élaboration du SAGE Creuse au travers des différents comités techniques, de pilotage et des études portées par l'EPTB Vienne.

Le SMABGA participe aux réunions organisées dans le cadre de l'élaboration des Schémas départementaux des Espaces naturels sensibles de la Creuse et de la Haute-Vienne.

Enfin, le SMABGA participe à différents comités de pilotages (N2000, Réserve naturelle des Dauges, Plans nationaux d'action...).

Animer et sensibiliser

Le SMABGA porte des actions de sensibilisation et des animations dans le cadre de ses contrats et hors contrat suivant les sollicitations.

Aussi, le SMABGA a :

- réalisé d'une journée de formation et de sensibilisation à destination des élus ;
- participé à l'organisation d'une journée de

formation consacrés aux mulettes (moules d'eau douce) ;

- organisé une journée de prospection « castor » ouverte au grand public.

Le SMABGA a également travaillé à la refonte de son site internet afin de lui apporter une meilleure visibilité auprès du public.



De nouveaux locaux...

Pendant l'été 2025, le SMABGA a transféré ses services à la nouvelle adresse suivante :

Maison Mazurier

13, place Xavier Mazurier

87290 CHATEAUPONSAC

Ces nouveaux locaux, propriété de la commune de Châteauponsac qui en a réalisé la restauration, permettront au syndicat d'avoir des espaces de travail plus confortables et plus opérationnels pour réaliser ses missions.

Les coordonnées de contact du syndicat demeurent inchangées.



Et un nouveau site internet

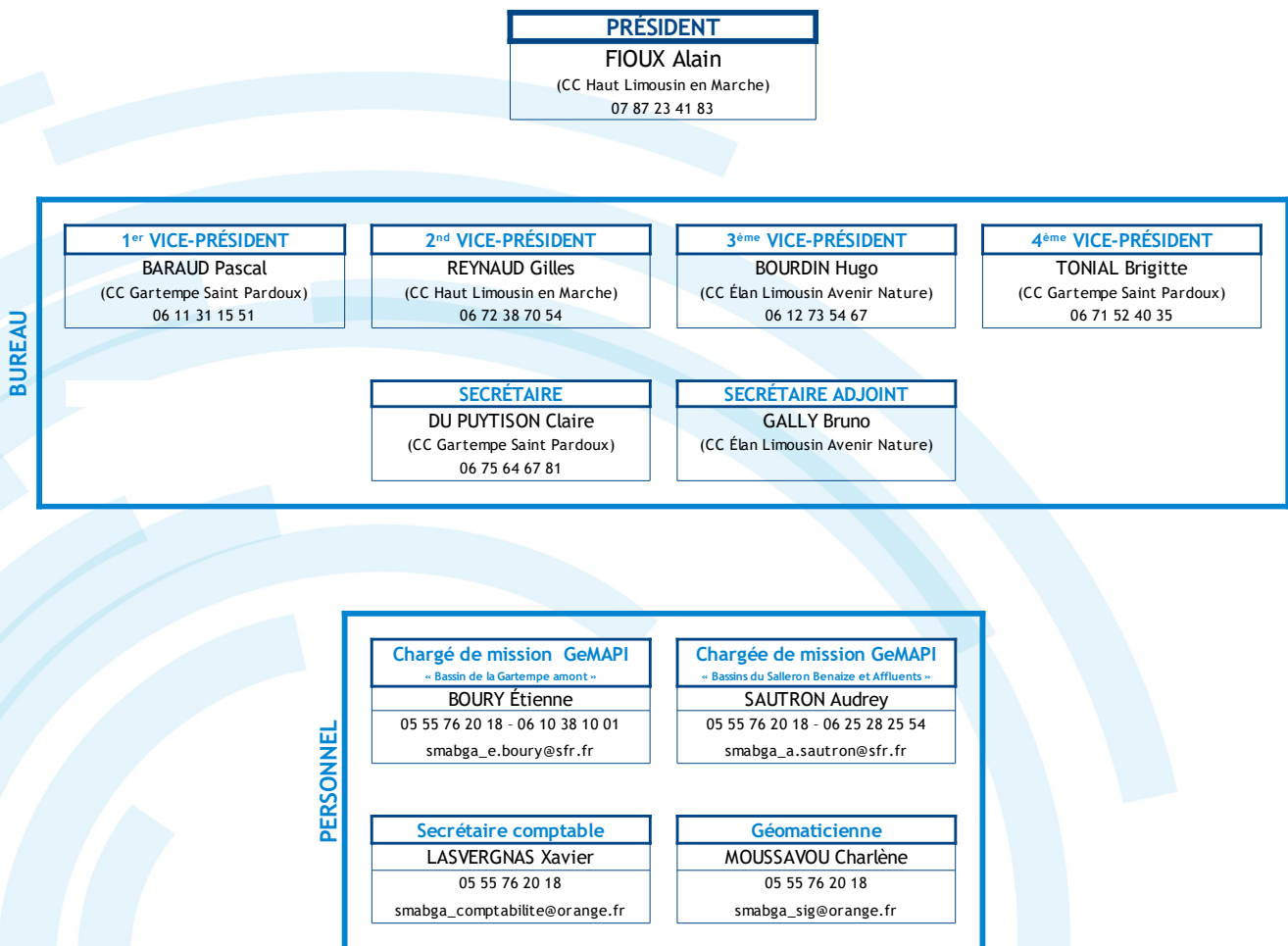
Le SMABGA a procédé à une refonte de son site internet afin de lui donner une meilleure ergonomie et lisibilité.

Son adresse reste inchangée.

www.smabga.fr



L'organigramme du SMABGA



Les délégués auprès du SMABGA

Communauté de Communes Haut Limousin en Marche	
Titulaires	Suppléants
GORIN Claudine	ARNAUD Christophe
MAUDUIT Jean-Luc	RIFFAUD Jessica
LARANT Myriam	BREGEON Pascal
NIVARD Lionel	MARCOUX-LESTIEUX Patricia
DAMAR Vincent	GUIBERT Xavier
REYNAUD Gilles	JOUANNY Alain
SAILLARD Madeleine	FILLOUX Virginie
NADAUD Dominique	GUIBERT Philippe
FIOUX Alain	
HEGARTY Thomas	DRIEUX Sophie
SINGEOT Anne-Marie	NIVARD Fabrice
PATURAUD Fabrice	ROUMILHAC Pierre
PERICHET Daniel	ROCH Jean-Marie
GENTY Guillaume	MICHELET Francis
DAUNY Jean-Charles	MARTIN Francis

Communauté de Communes Gartempe Saint Pardoux	
Titulaires	Suppléants
THOMAS Marie-Laure	GAVRILIDIS Alexandre
RIFFAUD Gérard	BAILLEMONT Pauline
BARAUD Pascal	MARTIN Pierre
TONIAL Brigitte	SERRIER Bertrand
DU PUYTISON Claire	
CHAPUT Christophe	PAUILLAC Jean-Paul

Communauté de Communes Élan Limousin Avenir Nature	
Titulaires	Suppléants
GALLY Bruno	PRINSAUD Stéphane
GABAUD Jérôme	SIMARD Christophe
JOUANNETAUD Gisèle	MARTINIE Denis
PEIGNER Bernard	DOUDET Jean-Mickael
POULET Jean-Paul	VERGE BEAUDOU Geneviève
HORRY Jean-Marie	MAURY Damien
BOURDIN Hugo	VAUZELLE Georges
AUZEMERY Alain	MORY Alain
PERROT Michèle	METAIS Thierry
LEGAY Jean-Marc	JANNAUD Michel

Communauté de Communes Pays Sostranien	
Titulaires	Suppléants
KERSKENS Dominique	MATIGOT Jean-Roland
AUCLAIR-DECOURSIER Marie	LUGUET Fabienne
BORIE Julien	COURET Pierre

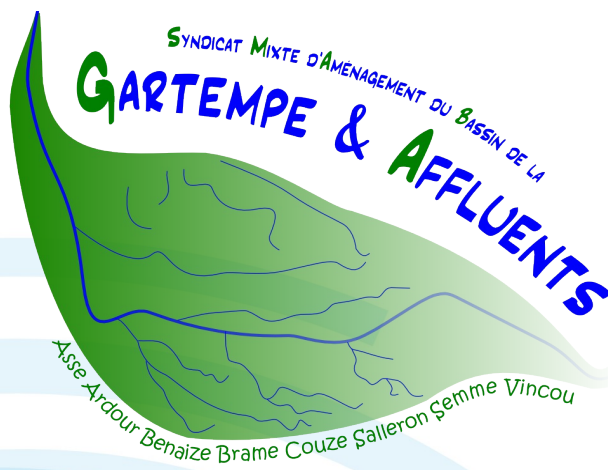
Communauté de Communes Bénévent Grand Bourg	
Titulaires	Suppléants
CARABY Vincent	PLUVIAUD Mickaël

Glossaire

AAPPMA : Association Agréée de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques
AT : Accord de Territoire
CA 87 : Chambre d'Agriculture de la Haute-Vienne
CCVG : Communauté de communes Vienne Gartempe
CEN-NA : Conservatoire des Espaces Naturels de Nouvelle Aquitaine
COPIL : Comité de Pilotage
COTECH : Comité Technique
CPIE : Centre Permanent d'Initiatives Pour l'Environnement
CT : Contrat territorial
DDT : Direction Départementale des Territoires
EPTB : Établissement Public Territorial de Bassin
FCEN : Fédération des Conservatoires des Espaces Naturels
FREDON : Fédération Régionale de lutte et de Défense contre les Organismes Nuisibles
GeMAPI : Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations
GMHL : Groupement Mammalogique et Herpétologique Limousin
HMUC : Hydrologie Milieux Usages Climat
N2000 : Natura 2 000
PCAET : Plan Climat Air Énergie Territorial
SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SMABGA : Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Gartempe et de ses Affluents
SMCRG : Syndicat Mixte Contrat de Rivière Gartempe

Vous pouvez suivre les activités du SMABGA en vous inscrivant à la newsletter suivante :





smabga@sfr.fr

05 55 76 20 18

13, place Xavier Mazurier
87 290 CHATEAUPONSAC

Les actions du SMABGA sont réalisées avec le soutien financier de :



Les contrats du SMABGA sont réalisés avec les partenariats techniques de :



PROM'HAIES
en Nouvelle-Aquitaine

